

PROPOSITIONS DE REFLEXION – CDCDS du Nord
Groupe de travail « Petite Enfance »

_ La petite enfance : un investissement pour l'avenir _

1- PROPOS INTRODUCTIF

1.1 – Les institutions ayant participé à cette production :

- l'Adécaf
- l'APF
- Colline-Acepp
- la Fédération des Centres Sociaux du Nord
- Innov'Enfance
- Jeune Enfance Nord
- la MSA
- l'Udaf du Nord
- Udccas
- l'Uriopss Nord Pas de Calais.

Nous tenons à remercier les représentants de ces institutions pour leur investissement à la réflexion et à la rédaction de cette production.

1.2- La naissance de ce groupe de travail :

Dans la continuité de son travail autour du développement social local, le Bureau du Conseil Départemental Consultatif du Développement Social (CDCDS) a souhaité proposer à ses membres (élus du CG et élus associatifs) une réflexion sur les questions de Petite Enfance.

Les récentes législations encadrant le champ, le rendent confus. Il est de plus en plus soumis à des contradictions, ne répondant plus à sa finalité première, à savoir le développement harmonieux du jeune enfant via les modes d'accueil de qualité.

Dans ce contexte, le groupe de travail mandaté par le bureau du CDCDS a tenté de proposer une lecture actuelle des questions de petite enfance.

Le groupe se donne comme objectif d'éclairer les élus départementaux des réalités et de suggérer des alternatives selon trois ou quatre lignes forces qui font consensus dans le groupe.

1.3- Quelques questionnements des acteurs de la Petite Enfance :

La qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants reste ces dernières années l'une des grandes priorités des gouvernements. La prise de conscience par l'opinion des écarts de niveaux de prestation et de la qualité insuffisante des services, a fait de la question de l'accueil des enfants et des structures périscolaires un enjeu politique dans de nombreux pays.

L'idée selon laquelle une inscription précoce des jeunes enfants dans les services d'accueils dédiés leur permet de prendre un bon départ dans la vie est de plus en plus répandue, en particulier pour les enfants issus de catégories à faibles revenus et de familles dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement du pays.

Le groupe de travail a, ainsi, orienté ses réflexions autour de axes thématiques, reprenant les préoccupations actuelles du secteur petite enfance, notamment :

- **L'Enfant** : Comment faciliter les différents temps de séparations dans le respect de mes perceptions, sensations, émotions, expériences ? Comment m'accompagner à grandir?
- Les **parents** : Comment concilier vie personnelle et vie active ? Accueil individuel ou collectif ? Où ? Comment va-t-on accueillir et accompagner mon enfant ? Quelle implication dans la structure d'accueil de mon enfant ?
- Les **financeurs** : Quelle politique menée ? Dans quel(s) but(s) ? Avec quel(s) moyen(s) ? Quels besoins identifiés ? Quelles réponses ? Quel pilotage ? Quelle coordination ?
- Les **gestionnaires** : Quel projet pour quelle commande ? Quel type de structure créer ? Sur quel(s) territoire(s) ? Pour quel(s) public(s) ? Avec quels partenaires ? Qui recruter ? Comment pérenniser l'activité ? Comment concilier fonctions sanitaire, sociale et éducative ?
- Les **professionnels** : Comment répondre aux besoins de mode d'accueil des parents tout en garantissant des conditions d'accueil de qualité pour les jeunes enfants et leurs familles ? Comment pour ne pas tomber dans la « garde » à tout prix, favoriser la présence auprès des enfants, de professionnels qualifiés bénéficiant de temps de formation, de concertation, d'analyse afin de réajuster leurs pratiques éducatives pour garantir un environnement de qualité ?

Pour répondre aux objectifs posés par le groupe de travail, un travail exploratoire a d'abord été mené pour situer le système français parmi les autres législations internationales.

Ce secteur porte l'avenir de la société française. L'éducation des futures générations reste le fondement de la continuité ou de la rupture de la société française. Quelle place sera réservée au maintien, au développement et à l'évolution du secteur petite enfance ?

2- UN ECLAIRAGE DU CHAMP DE LA PETITE ENFANCE SELON DES ECHELLES DIFFERENCIÉES

2.1- A l'échelle internationale et nationale :

De nombreuses études font part d'une démultiplication des types de garde de l'enfant et de changements de comportement dans leur mode d'utilisation. Cette étude menée par l'UNICEF, en 2008, en marque une des illustrations :

« Un grand changement est en cours dans la vie des enfants des pays les plus riches du monde. La génération montante d'aujourd'hui est la première dont la majorité passe une grande partie de la petite enfance dans un type de structure de garde extérieur au foyer.

Parallèlement, la recherche neuroscientifique démontre l'importance capitale, pour tous les aspects du développement de l'enfant, de l'établissement de rapports aimants, stables, sécurisants et stimulants avec les personnes qui s'occupent des enfants au cours des premiers mois et années.

Considérés ensemble, ces deux éléments obligent l'opinion publique et les décideurs politiques de l'OCDE à faire face à des questions pressantes. C'est en fonction de leurs réponses que la transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant se traduira, pour les enfants d'aujourd'hui et ceux de demain, par une avancée ou un revers.¹ ».

Ces premiers éléments d'analyse nous amène à réinterroger **les politiques publiques** à l'égard des enfants et à se poser la question du **partage des responsabilités**, parentale et sociétale, **dans la coéducation** des générations actuelles et futures.

La Petite enfance est le premier temps de la construction citoyenne et doit être réfléchi en termes d'investissement sociétal et social pour l'avenir. Il est démontré que les inégalités du début de la vie creuseront les écarts entre les enfants au fur et à mesure de leur développement. La précarité a des conséquences non négligeables sur le devenir des ces futurs adultes.

¹ UNICEF, Bilan Innocenti 8, « La transition en cours dans la garde et l'éducation des enfants », 2008.

Bien que **l'effort financier national** soit important dans les politiques Petite Enfance. La France dépense 11,7 milliards €, elle se situe aux premiers rangs des pays de l'OCDE dans ce domaine, il semble qu'il ne soit pas suffisant ou que les orientations ne soient pas pertinentes au regard des besoins constatés et des objectifs fixés par le gouvernement depuis 2009.

Concilier vie familiale et professionnelle par la création de 200 000 places d'ici 2012, tout en maintenant la qualité d'accueil des jeunes enfants, apparait complexe compte tenu d'un contexte budgétaire réservé ou « non extensible ».

En effet, pour exemple, le **Plan métiers national** envisagé pour répondre aux besoins n'a pas abouti et la pénurie de professionnels empêche le développement du secteur.

Les **tentatives actuelles de réponses** à des objectifs ambitieux passent par l'assouplissement de normes des EAJE² actuels, à savoir la diminution des taux de qualification et l'augmentation de l'accueil en surnombre et par la création de dispositifs dérogatoires, à moindre coût.

Dans le même temps, la scolarisation des 2-3 ans se répand de plus en plus, le désengagement éducatif va accroître encore les besoins d'accueil des enfants et va impacter les familles d'un point de vue financier et socioprofessionnel.

D'autant que les **marges de manœuvre des collectivités locales** se réduisent, notamment en termes d'orientations politiques et de choix financiers, et de **nouvelles modalités relationnelles** s'organisent entre les administrations et les gestionnaires de structures (commande publique, DSP).

Les **gestionnaires d'établissement(s) et service(s)** sont confrontés à de nouveaux phénomènes de concurrence amplifiés par l'inclusion du secteur dans les logiques du marché intérieur européen (libre concurrence, libre circulation des services,..). La finalité de l'activité n'étant plus de prévenir les vulnérabilités des enfants mais de faire de cette activité une entité économique rentable voire lucrative. La nécessité de souplesse et d'ingénierie rend le recours de plus en plus prégnant aux entreprises du marché.

² Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Qui sont les acteurs de l'accueil de la Petite Enfance ?

- **L'Etat :**
 - o Sécurité sociale - branche famille CNAF/ MSA : financement de l'accueil individuel (Complément de mode de garde de la PAJE), de l'accueil collectif (PSU, Contrats Enfance Jeunesse), du complément libre choix d'activité,
 - o Accueil préscolaire (avant 6 ans) : recrutement/ formation des professeurs des écoles,
 - o Financement des réductions fiscales et crédits d'impôts.
- **Le Conseil régional :** formation professionnelle
- **La CAF / MSA :** financement de fonctionnement et d'investissement et/ou d'actions sur fonds propres
- **Le Conseil général :**
 - o agrément/ formation et surveillance des assistantes maternelles,
 - o autorisation et financement de création des structures d'accueil,
 - o contrôle de la qualité de l'accueil individuel et collectif des enfants de moins de 6 ans,
 - o protection maternelle et infantile/ protection de l'enfance.
- **Les communes et EPCI/ communautés de communes :**
 - o financement d'investissement et de fonctionnement des EAJE/ MAM (Maison d'Assistants Maternelles) par le biais de subventions, de soutien logistique et de mise à disposition de locaux...
 - o financement des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM),
 - o gestion d'établissements et de services petite enfance.
- **Les associations et entreprises de crèches :** gestionnaires d'établissements et de services
- **Les parents :** participation aux frais d'accueil dans les EAJE, employeurs des assistantes maternelles.

2.2- A l'échelle du Département du Nord :

Nous poserons quelques données socio démographiques et quelques éléments d'organisation du secteur au niveau départemental, afin de mieux appréhender le secteur de la petite enfance, de façon à démontrer l'importance de ses missions auprès des familles et des enfants.

2.2.1- La population

Le Département du Nord représente le département le plus peuplé de France (2,5 millions d'habitants) et la région la plus jeune (env. 4,5 M, après l'île de France).

Dans le Nord Pas-de-Calais, au 1^{er} janvier 2007, on dénombrait 383 000 **enfants de – de 6 ans** dont 165 000 de moins de 2 ans.

Une stabilisation des **naissances** depuis 2007, soit environ 36 500 naissances par an.

Au regard de l'âge moyen des parents en 2008 : 29 ans pour les femmes, 31,8 ans pour les hommes. Des parents relativement jeunes.

Diminution de 25% de la **scolarisation des 2 ans** depuis 2007 (de 15 201 enfants en 2007 à 11 390 en 2010). Cependant au niveau national, le Nord reste le département avec le taux de scolarisation le plus élevé.

Stabilisation de la scolarisation des 3 ans : env. 27 000 enfants.

Au 1^{er} janvier 2007 (source ORS) : plus de 8400 enfants bénéficient de **l'AAEH** (l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

2.2.2 - Un département fortement touché

Les indicateurs socio économique placent le Département du Nord comme un territoire fragile socio-économiquement.

Le niveau de vie médian par unité de consommation dans le ménage : entre 13 740 et 14 820.

Un taux de **chômage marqué** de 13% (9,6% en France au 31 déc. 2009) dont + de 26% de femmes de 25-49 ans,

Un taux de **pauvreté** de plus de 15%. Il est à noter que la Région Nord Pas-de-Calais est la région la plus touchée par la pauvreté des enfants de 0-17 ans (25,3% de cette tranche d'âge), dont :

161 074 allocataires du **RSA** en 2009 (soit plus de 6% des bénéficiaires en France) et qui bénéficient à 339 638 personnes, 10% des familles sont **monoparentales** (sur + d'un million de familles),

Sur environ **710 000 jeunes de moins de 20 ans** habitant dans le département (1/3 de la population nordiste) : environ 10 000 enfants sont pris en charge par **l'ASE** (milieu ouvert et hébergement) soit plus 3% des moins de 18 ans et 1% des 18-20 ans.

Le budget de l'ASE représente plus de 90% du budget départemental Enfance Familles (plus de 430 millions d'€, hors personnel du département), lui-même égal à un peu plus du 1/3 du budget de l'action sociale.

En 2006, 10% de la population régionale vit en ZUS³.

³ Zone Urbaine Sensible.

Dans le rapport 2010 de l'Observatoire du Dialogue et de l'Intelligence Sociale relatif à « **L'Etat social de la France** », les pays européens et les régions de France sont comparés au regard de la corrélation entre la cohésion sociale (savoir-être ensemble) et la performance socio-économique (combinaison savoir-faire collectif et résultats obtenus).
La Région Nord Pas-de-Calais fait partie des régions qui réussissent le moins bien en termes de lien social et de performance. Les territoires les moins performants se caractérisent par « d'importantes asymétries d'information ne permett[ant] pas à chacun de prendre part de façon égale à la réflexion collective, à la formulation d'un diagnostic commun, à l'identification de solutions nouvelles, au partage des projets.⁴»

2.2.3- La configuration de l'accueil des jeunes enfants dans le Nord

Les chiffres présentés sont issus du Groupe Observation de la CDAJE⁵, de décembre 2010, sur la base des déclarations des parents au moment du certificat du 9^{ème} mois de l'enfant en 2009, extraction de 9602 enfants sur 21 766 :

- A la maison (par un tiers) : 6%,
- Accueil individuel (Ass.mat.) : 55%,
- Crèche : 13%,
- Halte-garderie – multi-accueil : 4%,
- Autre : 22%.

Sur environ 25 000 enfants qui ont bénéficié dans un « bilan des 4 ans » par la PMI du Nord, environ 20 000 sont scolarisés et 8 000 sont accueillis en périscolaire.

L'effort financier départemental dans les modes d'accueil (hors CAMSP⁶, Accueil d'éveil, Lieux d'accueil enfants parents, accueil de loisirs) est de : 1 630 910€, soit 39% du budget **PMI** dédié à l'accueil de la petite enfance (4 219 667€). Il est à noter que ce budget est lui-même égal à moins d'1% du budget de la Direction Enfance Familles du Conseil Général du Nord.

Les **prestations CAF** relatives à l'accueil du jeune enfant représentent 16% du total des prestations versées par les 8 CAF du Nord , à savoir 480 000 000 €, et les **dépenses d'action sociale** pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans représentent 37,7% du budget d'action sociale des CAF du Nord, soit 63 713 000 €, réparti selon les secteurs d'accueil :

- 48% pour l'accueil collectif,

⁴ Source : https://www.odissee.info/ressources/documents/20101221_ODIS-LetatsocialdelaFrance2010-Extraitsweb-161210.pdf

⁵ Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE).

⁶ Centre d'Action Médico Sociale Précoce (CAMSP).

- 33% pour les CEJ⁷,
- 8% d'aide à l'investissement,
- 8% pour l'accueil familial,
- 2% pour les RAM⁸,
- Et 1% pour l'accueil parental.

2.2.4- L'instance politique départementale Petite Enfance : la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant

Cette commission est définie aux termes de l'article L.214-5 CASF⁹, comme *l'« instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et au développement des modes d'accueil des jeunes enfants et à la politique générale conduite en faveur des jeunes enfants dans le département. »*

Elle est rythmée par deux temps d'échanges regroupant, en configuration plénière, les partenaires « larges » de la petite enfance. Hors configuration plénière, cette instance travaille en composition de groupes de travail thématiques (généralement trois groupes, pouvant encore se décomposer en sous-groupes).

La neutralité de cette instance favorise les échanges et permet à chacun d'appartenir à un réseau d'acteurs dans le champ de la Petite Enfance.

3- LA PETITE ENFANCE : UNE PRIORITE POUR LE PREMIER TEMPS DE L'EDUCATION

En France, la petite enfance est considérée comme une étape du développement, divisée entre le secteur de l'accueil et celui de l'éducation. La petite enfance est vue comme un moment faisant partie du processus d'apprentissage tout au long de la vie.

3.1- L'intérêt supérieur de l'enfant et de son développement doit être une préoccupation centrale.

« La Petite enfance est la période où les êtres humains sont les plus dépendants des relations pour leur survie, leur sécurité affective et leur développement cognitif. La Convention relative aux droits de l'enfant fait de l'intérêt supérieur de l'enfant et de son développement une préoccupation centrale : garantir leurs droits en améliorant leur bien être et en les préparant à l'école primaire.

⁷ Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

⁸ Relais Assistantes Maternelles (RAM).

⁹ Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Les bienfaits immédiats et à long terme font de ces programmes une stratégie efficace par rapport à son coût pour réduire la pauvreté et compenser les désavantages¹⁰ ».

Convention internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989)

Article 28

1. Les États parties reconnaissent le **droit de l'enfant à l'éducation**, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:

Article 29

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'**épanouissement** de la personnalité de l'enfant et le **développement** de ses dons et des ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- b) **Inculquer** à l'enfant le **respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- d) **Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre**, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

L'enfant sujet ne se résume-t-il que comme une valeur économique ? Il semble que les politiques actuelles se définissent aujourd'hui à travers et autour de l'intérêt de l'enfant. On constate plutôt des approches politiques par un prisme économique, individualiste de court terme.

Cette question de la place de l'enfant doit faire l'objet d'un débat sociétal permanent permettant les projections et les adaptations des orientations et doit aussi décliner sur le long terme, les actions, les missions d'un secteur en mouvance permanente.

3.2- La petite enfance : une période de construction identitaire et sociale

3.2.1- Une période de développement de l'enfant :

La période de la Petite enfance est une période de construction de la personnalité de l'enfant. C'est une période qui doit être entourée de nombreuses attentions, car l'enfant au vu de son âge est vulnérable, fragile et malléable. C'est une période où le petit enfant construit son identité : il rassemble des perceptions, sensations, émotions, expériences pour construire sa propre unité. Il construit son « sentiment connu d'exister » au sein d'une relation affective privilégiée qu'il noue avec ses parents qui lui apporte une grande sécurité et lui permet de construire sa sécurité interne¹¹.

¹⁰ Rapport mondial de l'UNESCO sur l'Education pour Tous, 2007.

¹¹ Issu du Livre Blanc, Myriam Rasse, psychologue, directrice de l'association Pickler.

3.2.2- Un temps de socialisation comme temps de prévention « prévenante » :

Une politique d'accueil des jeunes enfants doit garantir la sécurité physique et affective de l'enfant. Cette politique se doit en outre d'être équitable et accessible afin de répondre aux divers besoins de l'enfant et de sa famille qui sont en fonction de l'âge de l'enfant, de son lieu d'habitation, de l'activité professionnelle ou non de ses parents.

Une participation des structures et des professionnels à une mission plus générale de prévention « prévenante » est nécessaire : observation des enfants, information des familles, actions de soutien à la parentalité.

« Les études internationales montrent que des modes d'accueil de qualité favorisent la socialisation des jeunes enfants, augmentent l'égalité des chances entre enfants et facilitent l'emploi des mères, donc la réduction de la pauvreté des familles. ¹² »

3.3- L'équité sociale doit se traduire par une accessibilité aux lieux d'accueil à tous les enfants quelque soit leur différence (précarité, handicap, ...)

La diversité socioculturelle peut être une richesse pour l'enfant qui multiplie ainsi ses repères : elle stimule les apprentissages des enfants. Elle permet aux parents de repérer d'autres pratiques, de prendre de la distance par rapport à leurs manières de faire.

En effet, les lieux d'accueil de la Petite enfance offre un cadre dans lequel des familles qui ont peu l'occasion de se rencontrer peuvent partager une expérience et parfois dépasser certains préjugés. Il est donc important d'accueillir la diversité pour permettre l'accueil de chacun dans sa singularité, quelle que soit celle-ci, tout en favorisant son intégration dans le collectif. Ceci implique une très grande individualisation, une coopération étroite avec les parents pour construire le projet d'accueil de chaque enfant.

Cette ouverture à la diversité doit prendre en compte tous les besoins spécifiques comme par exemple l'accueil des enfants en situation de handicap ou en situation de précarité. Cette prise en compte représente une grande richesse car c'est l'occasion pour les lieux d'accueil de ré-interroger leurs pratiques et de les faire évoluer dans un souci de plus grande qualité.

Compte tenu des indicateurs régionaux et départementaux, une politique volontariste et collective, investissant dans la Petite enfance, aurait un impact certain sur les conditions de vie des familles et des enfants.

¹² Union Sociale, n°235, mars 2010, « La Petite Enfance, premier temps de l'éducation : un investissement pour l'avenir », Atelier n°2 du Congrès de l'Uniopss de 2010.

L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement des enfants »,

Etude menée par le CEPREMAP, Eric Maurin, Delphine Roy, mai 2008.

« Le travail s'appuie sur une enquête conduite à Grenoble en 2007 et 2008, auprès de l'ensemble des familles inscrivant un enfant à l'école maternelle. Cette analyse permet de comparer la situation des parents dont la demande a été satisfaite avec la situation de ceux dont la demande ne l'a pas été.

L'enquête révèle que les mères dont la demande a été satisfaite retournent plus facilement dans l'emploi entre la naissance et l'inscription à l'école maternelle. Elle montre également que les parents dont la demande de place a pu être satisfaite ont, au moment de l'inscription en maternelle, moins d'inquiétudes sur la santé, le développement de leur enfant et sur sa capacité à s'intégrer à l'école. Pour autant, cela ne résulte pas d'un effet de stratification sociale puisque les parents dont la demande a été satisfaite ont un niveau de certification comparable à ceux dont la demande n'a pas été satisfaite.

Le retour plus rapide ou le meilleur maintien des mères dans l'emploi permet de déduire que la création de 100 places en crèche à temps plein s'accompagne de revenus salariaux plus importants. D'une certaine manière, la dépense publique en faveur des crèches est un investissement qui participe, en retour, à la création de richesse et semble favoriser le bien-être des familles.

Extraits de « La lettre de l'Observatoire national de la Petite Enfance » n°8, CNAF

3.4- Des indicateurs de qualité régissant le secteur de la petite enfance

3.4.1 - Des critères de qualité d'accueil de l'enfant :

Ecrite en 2006, la Charte de la qualité d'accueil de la CDAJE¹³ entend poser des exigences de qualité de façon à accueillir les enfants dans des conditions optimales.

Ainsi, elle propose de :

- Créer des repères fondamentaux pour assurer la sécurité physique, psychique et émotionnelle de l'enfant.
- Respecter l'intégrité et l'intimité de l'enfant.
- Valoriser et favoriser chez l'enfant le sentiment d'estime de soi et de confiance en autrui.
- Permettre à l'enfant de découvrir le monde afin de favoriser son développement.

¹³ Commission départementale d'Accueil du Jeune Enfant.

- Favoriser l'accueil individualisé de chaque famille dans le respect des rythmes et des besoins de l'enfant.
- Permettre à l'enfant de découvrir la vie en société avec d'autres adultes et d'autres enfants.
- Assurer continuité et cohérence dans le projet d'accueil de l'enfant au quotidien.

3.4.2- Un secteur encadré par des professionnels qualifiés

La qualification et la formation des professionnels de la Petite Enfance doit être une exigence constante pour assurer un gage de qualité du secteur.

La formation suppose temps et disponibilités et cela sur trois plans :

- La formation pour découvrir le métier : la qualification est un état et seule l'expérience consolide et donne valeur à la qualification.
Un accompagnement par un référent de terrain et par des échanges s'impose.
- L'accompagnement au changement de la place identitaire par l'intégration à l'interne de formation en cours d'emploi et d'accompagnement dans les démarches de validation d'acquis de l'expérience.
- La formation continue représente un accompagnement incontournable pour chaque professionnel afin de permettre de faire face aux situations diverses du terrain et aux adaptations du secteur petite enfance.

Il est important de signaler que l'**augmentation constante des charges administratives** (dans les relations avec les administrations, pour remplir les objectifs d'occupation des places dans les EAJE, pour la GRH...), permet de moins en moins aux professionnels d'avoir des temps de formation et de concertation.

4- LA PETITE ENFANCE, UN ENJEU POLITIQUE GLOBAL : ENTRE COHERENCE ET TRANSVERSALITE ?

Du fait de son incomplétude et de sa fragilité, l'enfant doit pouvoir bénéficier des meilleures conditions pour se développer harmonieusement, quelque soit sa condition.

Notre responsabilité sociétale nous invite à réfléchir à la définition d'une politique globale, tenant compte de toutes les dimensions de développement de l'enfant (physique, psychologique et social), dès le plus jeune âge et jusqu'à l'acquisition de leur statut d'adulte.

Les politiques Petite Enfance sont un investissement des plus rentables, selon Gosta Esping-Andersen (économiste et sociologue danois).

Il part du constat que l'égalité des chances est selon lui un échec coûteux eu égard aux sorties du système scolaire sans diplôme et sans qualification.

Il relève qu'en France, cet échec est quatre fois plus probable chez les enfants pauvres. L'âge préscolaire est un temps déterminant pour l'avenir des personnes en termes de capacités d'apprentissage et de motivation. L'accueil des enfants hors de la famille est selon lui le meilleur moyen de lutter contre les mécanismes d'hérédité sociale.

Issu de « *Trois leçons sur l'Etat-Providence* », coll. « *La République des idées* », 2008

« Les parents sont ceux qui veillent en première ligne à la sécurité, à la santé, aux conditions de l'éducation et au développement harmonieux de leurs enfants et leur transmettent une part essentielle des savoirs de base. D'autre part, les enfants sont l'avenir du monde. Aussi les parents ne peuvent faire face tous seuls à l'immensité de la tâche éducative qui s'avère au fonds, d'intérêt général en ce qu'elle vise à garantir dans la durée la vitalité et la pérennité de la plupart des organisations sociales et familiales. Elles s'efforcent de gérer avec eux de délicats équilibres entre, ici encore, la dépendance et l'autonomie.

Il ne peut y avoir de projet éducatif ambitieux sans mobilisation générale. La démarche de co-éducation à promouvoir consiste à s'appuyer sur les spécificités (besoins et ressources) des territoires et à y rechercher, dans la perspective d'un projet éducatif local et global, la table ronde et la coopération des différents acteurs de l'éducation (les parents, les professionnels de la Petite Enfance, les enseignants, les animateurs des temps péri et extra scolaires, les multiples acteurs du secteur associatif).

C'est pourquoi la mise en place de véritables projets éducatifs et culturels locaux, associant l'ensemble des acteurs éducatifs, devrait devenir une obligation légale dans chaque commune ou intercommunalité et comporter notamment un volet consacré à la petite enfance¹⁴ ».

Aujourd'hui, « les logiques gestionnaires s'opposent aux logiques de proximité et de coopération »¹⁵.

A la lumière des développements ci-dessus, le groupe de travail a voulu marquer cette production d'éléments à surveiller au vu des nouvelles contraintes réglementaires du secteur, qui envisagent, selon les experts et professionnels de la petite enfance une désorganisation du secteur, un émiettement des conditions d'accueil de qualité, et une insatisfaction du choix des parents devant le système mis en place.

¹⁴ Frédéric Jesu, « *l'éthique des réseaux comme fondement d'une démarche de coéducation* ».

¹⁵ Union Sociale, n°235, mars 2010, « *La Petite Enfance, premier temps de l'éducation : un investissement pour l'avenir* », Atelier n°2 du Congrès de l'Uniopss de 2010

5- LES POINTS DE VIGILANCES PROPOSES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

5.1- Des nouvelles mesures inquiétantes qui prônent un assouplissement des normes exigeant la qualité

Pour illustrer notre propos, quelques exemples seront cités :

- **Le nouveau décret du 7 juin 2010 :**
Accueil en surnombre possible.
Modification de la qualification des équipes.
L'intégration des jardins d'éveil (dispositif payant d'accueil des 2-3 ans).
La disparition des financements sur les « innovations » ou les expérimentations.
- La création des Maisons des Assistantes Maternelles (MAM) :
Parution au journal officiel du 9 juin 2010 de la Loi n° 2010-626 relative à la création des Maison d'Assistants Maternelles. De nombreuses interrogations subsistent sur ce nouveau mode de garde considéré comme collectif alors que les professionnels (assistants maternels) ne sont pas formés à ce type de mission. Quels accompagnements des assistantes maternelles ? Dans la formation initiale et continue, dans l'approche collective et « hors domicile » des enfants ?

5.2- La « fin » de la scolarisation des deux ans

Le taux de scolarisation à deux ans est passé au niveau national de 35% à 15% de la tranche d'âge, entre les années 2000 et 2009. Cette baisse est liée à la contrainte pesant sur les effectifs d'enseignants (252 suppressions de postes d'enseignants en primaire sur la région, annoncés par madame la rectrice pour la rentrée 2011).

La Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a donné « priorité aux écoles situées dans un environnement défavorisé ».

Il est important de rappeler que l'école maternelle était jusqu'à présent gratuite et ouverte à tous les milieux sociaux et ethniques grâce à la solidarité nationale et communale.

5.3- L'application de la directive n°2006/123/CE dite Bolkestein relative aux services dans le marché intérieur, place le secteur de la petite enfance dans son champ d'application

La directive service et l'interprétation française excluant les services liés à l'accueil du jeune enfant des services sociaux d'intérêt généraux, ne prenant pas en compte les vulnérabilités auxquelles les jeunes enfants pourraient être confrontés du fait de leur incomplétude.

5.4 – Le positionnement d’entreprises du secteur marchand sur la petite enfance

L’arrivée massive du secteur marchand et son approche lucrative des services de la petite enfance (standardisation, rentabilité, ...) font craindre aux professionnels du secteur associatif des abus, et les abandons de principe d’égalité d’accès et de répartition des services de la petite enfance, et des discriminations en matière financière des services de la petite enfance.

6- LES PRECONISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL : PERSPECTIVES POUR QUE LA PETITE ENFANCE SOIT L’AFFAIRE DE TOUS ?

Le groupe a souhaité reprendre dans un tableau d’analyse les points importants à retenir de notre réflexion, et de poser des perspectives réalisables pour que le secteur de la petite enfance, soit non seulement sauvegardé, mais que ce secteur puisse évoluer selon les principes d’égalité, de qualité et de professionnalisation de la branche, afin de garantir aux enfants et à leurs familles, un environnement capable de les accueillir dans des conditions optimales d’éducation.

6.1- Les points d’analyse à préserver

Enjeux	Actuellement	Perspectives
Définir une politique Petite Enfance globale, qui permet ...	Axée sur la <u>conciliation vie familiale – vie professionnelle</u> Approche parcellaire de la Petite Enfance/ du Jeune enfant et de son environnement	Axée sur le « <u>bien-être</u> » et <u>l’égalité des chances</u> pour l’enfant citoyen en construction
... le développement harmonieux de l’enfant dans une famille soutenante et soutenue, qui passe par ...	La « <u>garde</u> » de l’enfant : réduction des fonctions sociales et éducatives de l’accueil <u>Soutien à la parentalité</u> : glissement vers le repérage et sous l’angle de la responsabilisation	Garantir dès le plus jeune âge le <u>droit à l’éducation</u> en renforçant les fonctions sociales et éducatives Définir et organiser la <u>coéducation</u> (à partir de la responsabilité partagée pour sortir du clivage responsabilité collective – responsabilité individuelle)
... le développement d’un système d’accueil planifié et en adéquation avec les	<u>Aujourd’hui : 2 systèmes distincts</u> , accueil collectif – accueil individuel, dans	<u>Planifier</u> le développement des modes d’accueil : couverture du territoire,

<p>besoins des territoires ...</p>	<p>lequel viennent d'apparaître <u>des modalités dérogatoires</u> qui « brouillent le paysage » et ne garantissent pas aux enfants/ familles une égalité d'accès et d'accueil <u>In équités territoriales</u> : configuration socio-économique, besoins, choix et marges de manœuvre des financeurs, présence de porteurs de projets...</p>	<p>pluri-annualité des orientations (sur le principe de l'art. L214-2 CASF, loi 2002 : schéma pluriannuel communal) Inscrire une politique Petite enfance dans une <u>logique de développement des personnes et des territoires</u></p>
<p>... dynamique, innovant et prospectif ...</p>	<p>Les <u>relations avec les financeurs se complexifient</u> (objectifs fixés autour des besoins à couvrir ; taux d'occupation ; attentes parfois contradictoires...) La <u>commande publique</u> restreint les initiatives et inversent les logiques de réponses aux besoins locaux repérés</p>	<p>Impulser des <u>échanges interinstitutionnels</u> pour favoriser un partenariat respectueux des réalités de chacun et de la cohérence entre les financeurs et les gestionnaires</p>
<p>... grâce auquel la professionnalisation est garantie...</p>	<p><u>Assouplissement</u> des obligations de professionnels qualifiés et qualifications parfois sommaires</p>	<p><u>Schéma</u> régional de formation Qualification et promotion via des <u>programmes/ parcours de formation initiale et continue</u> des professionnels</p>
<p>... et via lequel les systèmes se coordonnent, voire se décroissent</p>	<p>Système organisé selon les publics donc <u>politiques ciblées</u>, spécifiques, « <u>fractionnées</u> » Les familles et jeunes enfants sont « noyés » dans les différents dispositifs, ce sont eux qui doivent s'adapter à l'offre</p>	<p>Penser <u>la place du jeune enfant</u> via un mouvement dans lequel les institutions/ professionnels se retrouvent autour de l'enfant et s'adaptent à ses besoins Développer des <u>interstices d'échanges et de coopération</u> : établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, éducation nationale, aide sociale à l'enfance, accueil de loisirs, organismes socioculturels</p>

6.2- Les idées forces retenues

Le groupe de travail s'entend sur quatre principes :

- **FAVORISER LE BIEN-ETRE ET L'EGALITE DES CHANCES DES ENFANTS ET DES FAMILLES POUR UNE PLUS GRANDE COHESION SOCIALE.**
- **FAIRE VALOIR LE DROIT A L'EDUCATION ET A LA COEDUCATION PAR L'IMPLICATION ET LA PARTICIPATION EFFECTIVES DES FAMILLES.**
- **ASSURER LA COORDINATION ET LA COHERENCE DES DIFFERENTS ACTEURS LOCAUX ET INSTITUTIONNELS.**
- **SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS.**

6.3 – Les propositions soumises au CDCDS

- **RENFORCER LE ROLE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT PAR L'IMPULSION D'UNE POLITIQUE STRATEGIQUE DEPARTEMENTALE DYNAMIQUE ET ANTICIPATIVE.**
- **ETABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGE SUR L'EXISTANT, LES BESOINS, LES ATTENTES CONCERNANT L'ACCUEIL DES 0/6ANS.**
- **METTRE EN OEUVRE DES CONTRATS ENFANCE JEUNESSE PLURIPARTITES.**
- **RECONNAITRE ET SOUTENIR LA PLUS VALUE ASSOCIATIVE DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE.**
- **PERMETTRE AUX STRUCTURES LOCALES / DE QUARTIER DESTINEES AUX ENFANTS ET A LEURS FAMILLES DE DEVELOPPER DES PARTENARIATS EN S'APPUYANT SUR DES RESSOURCES ENVIRONNANTES.**
- **CONSTRUIRE UN PLAN METIERS AVEC LES INSTITUTIONS COMPETENTES, ET NOTAMMENT LE CONSEIL REGIONAL ET POLE EMPLOI.**
- **DEVELOPPER UNE INGENIERIE DE PROJET PARTAGEE ET SPECIFIQUE A LA PETITE ENFANCE POUR :**
 - **GARANTIR LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES**
 - **DEVELOPPER ET PERENISER LES ACTIONS LOCALES CONCLUANTES**
- **CONNAITRE LA POSITION DEPARTEMENTALE QUANT A LA PLACE DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS DANS LE CADRE ACTUEL DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET COLLECTIF.**